



RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA SADC PF SUR L'ÉGALITÉ DES GENRES, LA PROMOTION DES FEMMES ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA JEUNESSE À LA 51^E SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE ACCUEILLIE PAR LE PARLEMENT DU MALAWI DU 7 AU 16 JUILLET 2022.

THÈME : RENFORCER LE RÔLE DU PARLEMENT DANS L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE DANS LE CADRE DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES ET DES QUESTIONS AFFECTANT LES JEUNES DANS LA RÉGION DE LA SADC ET DES MÉCANISMES PERMETTANT AUX PARLEMENTAIRES DE S'ENGAGER DIRECTEMENT AVEC LES JEUNES.

Monsieur le Président, je propose que cette Assemblée plénière adopte le rapport du Comité permanent de la SADC PF sur l'égalité des genres, la promotion des femmes et le développement de la jeunesse à la 51^e session de l'Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC, mis sur table le 12 juillet 2022.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 COMPOSITION DU COMITE	1
2.0 TERMES DE REFERENCE.....	1
3.0 NOMBRE DE REUNIONS TENUES ET LEURS DATES	1
4.0 CONTEXTE	1
5.0 RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS.....	3
6.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS.....	14
6.0 ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT	17
7.0 CONCLUSION	17
Annexe I - Liste des fonctionnaires.....	19
Annexe II - Observateurs	20
Annexe III - personnes ressources.....	21

1.0 COMPOSITION DU COMITE

Le comité était composé des membres suivants :

1. Hon. Peete Ramoqai Peete, parlementaire (présidente), Lesotho ;
2. Hon. Marie Jeanne d'Arc MASY GOULAMALY, parlementaire, (*Vice-présidente*), Madagascar;
3. Hon. Maria do Carmo do Nascimento, parlementaire, Angola ;
4. Hon. Talita Monnakgotla, parlementaire, Botswana ;
5. Hon. Anne-Marie Mbilambangu, parlementaire, République démocratique du Congo ;
6. Sen. Busisiwe Dlamini, parlementaire, Eswatini ;
7. Hon. Marie Joanne Sabrina Tour, parlementaire, Maurice ;
8. Hon. Roseby Gama Gadam, parlementaire, Malawi ;
9. Hon. Maria Marta Fernando, parlementaire, Mozambique ;
10. Hon. Paula Kooper, parlementaire, Namibie ;
11. Hon. Kelly Samynadin, parlementaire, Seychelles ;
12. Hon. Nkhensani Kate Bilankulu, parlementaire, Afrique du Sud ;
13. Hon. Shally Joseph Raymond, parlementaire, Tanzanie ;
14. Hon. Jeffery Mulebwa, parlementaire, Zambie ; et
15. Hon. Goodlucky Kwaramba, parlementaire, Zimbabwe.

2.0 TERMES DE REFERENCE

Le Comité permanent sur l'égalité des genres, la promotion des femmes et le développement de la jeunesse est guidé par son mandat conformément à l'article 42(a) du règlement intérieur de la SADC PF.

3.0 NOMBRE DE REUNIONS TENUES ET LEURS DATES

Le Comité permanent sur l'égalité des genres, la promotion de la femme et le développement de la jeunesse a tenu une réunion le samedi 30 avril 2022 pour examiner deux sujets, à savoir ;

- (i) "Renforcer le rôle du Parlement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une budgétisation sensible au genre dans le cadre de la gestion des finances publiques" et
- (ii) «*Problèmes affectant les jeunes dans la région de la SADC et les mécanismes permettant aux parlementaires de s'engager directement avec les jeunes* »

4.0 CONTEXTE

La Communauté de développement de l'Afrique australe considère l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes comme un droit humain fondamental et un facteur important du développement régional. Cependant, il est de plus en plus reconnu que les décisions budgétaires publiques et les systèmes de gestion des finances publiques (GFP) qui

sous-tendent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ne sont pas encore intégrés dans de nombreux États membres.

La budgétisation sensible au genre (GRB) offre un moyen d'aborder systématiquement l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les budgets et la gestion financière du gouvernement. La budgétisation sensible au genre est le processus d'élaboration et de mise en œuvre des budgets publics qui tient compte des besoins différents des femmes et des hommes et de l'inégalité qui prévaut entre les genres. Elle exigeait une évaluation sexospécifique des budgets et des processus décisionnels connexes, l'intégration d'une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire, et la restructuration des recettes et des dépenses pour promouvoir l'égalité des sexes (Conseil de l'Europe, 2009).

La budgétisation sensible au genre établit l'équité et la justice pour tous les citoyens, ce qui est l'une des fonctions les plus cruciales de la gestion des finances publiques (ONU Femmes 2017). La budgétisation sensible au genre est donc un processus politico-économique pertinent car elle renvoie à la prise de décision qui donne la priorité à l'allocation des ressources financières disponibles, et généralement rares. L'objectif de la budgétisation sensible au genre est de garantir des résultats socio-économiques équitables pour les femmes et les groupes marginalisés. En garantissant des décisions de dépenses publiques inclusives, une telle approche a contribué à des processus de gouvernance efficaces pour tous les citoyens. Lorsque les budgets ne prenaient pas en compte le genre et les modèles d'exclusion sociale, les dépenses publiques avaient peu de chances de répondre aux besoins et d'améliorer la condition et la position des personnes marginalisées dans la société. Les dépenses publiques indifférentes au genre sont susceptibles de renforcer les inégalités structurelles entre les différents groupes sociaux.

Le thème de la réunion du Comité permanent sur l'égalité des genres, la promotion des femmes et le développement de la jeunesse a été choisi dans le but de définir la position de la budgétisation sensible au genre dans le cadre de la gestion des finances publiques, d'étudier l'impact de la gestion des finances publiques sensible au genre sur l'écart entre les sexes, d'esquisser les conditions cadres nécessaires pour que la budgétisation sensible au genre ait un impact, ainsi que de recommander des normes minimales dans la budgétisation sensible au genre et les dépenses publiques qui pourraient réduire les inégalités entre les sexes dans les États membres de la SADC.

Le comité s'est également penché sur les questions qui touchent les jeunes de la région de la SADC. Près des trois quarts des 274 millions d'habitants de la région de la SADC ont moins de trente-cinq ans, soit environ 200 millions. Malgré leur potentiel en tant que moteur du progrès

socio-économique, les jeunes restent fortement marginalisés des processus décisionnels et sont frappés par des niveaux élevés de chômage et de pauvreté. Leur vulnérabilité les a exposés à des maux sociaux tels que la toxicomanie, le crime organisé et la violence à motivation politique.

Si l'économie de la région a connu une croissance régulière au cours de la dernière décennie, à un taux moyen de 2,5 % par an, la triste réalité est que cette croissance n'a pas été équitablement partagée. L'inégalité des richesses et des revenus ainsi que la pauvreté se sont accrues, en particulier chez les jeunes. Les inégalités aiguës et le sentiment d'exclusion chez les jeunes ont déclenché de nouveaux défis dans certains États membres, notamment des protestations sociales et la xénophobie, qui se sont caractérisées par la violence et la destruction.

Bien que les États membres aient pris un certain nombre de mesures pour remédier à la situation et relever les défis auxquels les jeunes sont confrontés, notamment la création de ministères spécialisés, de conseils nationaux de la jeunesse, de programmes et de projets pour les jeunes, de bourses scolaires et d'autres programmes connexes pour le bien-être des jeunes, ces efforts ne semblent pas suffire à résoudre les problèmes auxquels les jeunes de la région sont confrontés.

Dans ce contexte, le Comité a organisé un séminaire d'une journée consacré aux différents problèmes affectant les jeunes dans la région de la SADC. L'objectif principal du séminaire était de créer une plateforme permettant aux jeunes de s'engager directement avec les parlementaires sur les questions qui les concernent, afin d'identifier et de discuter des questions qui les affectent, d'évaluer les mesures prises par les gouvernements et les autres acteurs pour traiter ces questions, de faire des recommandations sur le rôle des parlements dans le traitement de ces questions et d'explorer les moyens de renforcer la coopération entre les parlements et les organisations de jeunesse au niveau national et régional afin de promouvoir un engagement et une collaboration plus significatifs.

5.0 RÉSUMÉ DES PRÉSENTATIONS

5.1 Présentation sur le renforcement du rôle du Parlement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre dans le cadre de la gestion des finances publiques

Sur la base de la présentation qui lui a été faite, le Comité permanent sur l'égalité des genres, la promotion de la femme et le développement de la jeunesse a pris note de ce qui suit :

- 5.1.1 La gestion des finances publiques (GFP) signifie simplement la collecte, la gestion et la dépense des finances publiques pour améliorer la vie des citoyens. À cet égard, l'un des aspects clés de la GFP est le taux de croissance économique et ses facteurs d'incitation dans la région.
- 5.1.2 Lorsqu'il y a eu des réductions budgétaires, les domaines qui ont le plus souffert sont les secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation, la protection sociale et l'agriculture, entre autres. Par exemple, la plupart des ressources en Ukraine ont dû être canalisées vers la guerre avec la Russie, ce qui a eu un impact négatif sur la vie de la population. À cet égard, la plupart des ressources qui étaient censées améliorer les moyens de subsistance des personnes dans les secteurs sociaux ont été affectées. Lorsque des secteurs sociaux ont été touchés, ce sont les femmes et les enfants qui ont subi le plus gros de l'impact.
- 5.1.3 La situation de la mobilisation des ressources nationales et son impact sur les secteurs formel et informel devaient être analysés en termes de comparaisons entre les mécanismes d'imposition des particuliers et des entreprises. Pour que la région SADC atteigne des niveaux de viabilité de la dette, elle doit renforcer la mobilisation des ressources nationales. Le Parlement avait pour rôle d'analyser de manière critique la façon dont les États membres se comportaient en matière de mobilisation des ressources nationales. Dans beaucoup d'États membres, la majorité des personnes travaillaient dans le secteur informel et seulement 20 à 25 % dans le secteur formel. Par conséquent, la mobilisation des ressources nationales dans le secteur informel était une tâche très difficile.
- 5.1.4 En Zambie, comme dans la plupart des États membres de la SADC, la pauvreté a toujours un visage féminin, et les femmes continuent de supporter le poids de la pauvreté. Pour parler de budgétisation sensible au genre, il fallait donc s'assurer que les femmes, les jeunes et les personnes vulnérables soient inclus dans le processus de budgétisation afin d'améliorer leurs moyens de subsistance. À cet égard, les enquêtes de suivi des conditions de vie constituent un outil très important pour les parlements.
- 5.1.5 La budgétisation sensible au genre comprend l'identification des domaines prioritaires, qu'il s'agisse des femmes dans la politique et la prise de décision, de la violence sexiste et de son impact sur les femmes et les filles, de l'intégration de la dimension de genre, de l'autonomisation économique des femmes, de la santé, de l'éducation, de la santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR), de l'intégration de la dimension de genre ou de l'autonomisation économique des femmes. Les domaines prioritaires doivent donc informer la manière dont les cycles de budgétisation sont traités au niveau national.

- 5.1.6 Les budgets publics étaient des outils économiques qui résumaient les politiques en termes monétaires et exprimaient les priorités politiques. Étant donné que les parlements ont pour rôle de veiller à ce que les priorités des États membres soient traduites en termes monétaires par le biais du budget, il appartient aux parlementaires de s'assurer que tout budget présenté au Parlement reflète les engagements politiques et les priorités de la nation. Il était également essentiel de comprendre le cycle de vie des finances publiques, ce qui implique de savoir d'où vient l'argent, comment il sera utilisé et quelles sont les orientations politiques disponibles.
- 5.1.7 La gestion financière des gouvernements s'est faite par le biais de politiques macroéconomiques et commerciales. La politique et les finances publiques dépendaient des priorités de développement nationales et de la nature de l'économie. Les parlements nationaux doivent s'assurer qu'ils fournissent les contrôles et les équilibres nécessaires à l'exécutif et qu'ils réexaminent les politiques, les politiques commerciales, les dépenses publiques et s'assurent qu'ils sont au courant des actions macroéconomiques.
- 5.1.8 La gestion des finances publiques comporte quatre dimensions, à savoir;
- (a) La formulation du budget, qui implique des projections de ressources (ministère des finances), des directives budgétaires et des limites de dépenses (ministère des finances) et des propositions de dépenses préparées et négociées ;
 - (b) L'exécution budgétaire, qui implique la consolidation du budget national, l'approbation du budget, les crédits budgétaires par le Parlement et l'exécution du budget par les organismes de tutelle ;
 - (c) la comptabilité et les rapports, qui impliquent la préparation des comptes budgétaires nationaux et la préparation de divers rapports et la consolidation de l'exécution budgétaire ; et
 - (d) La sécurité externe/audit, qui impliquait la préparation des audits, la soumission des comptes audités au Parlement et la délibération et l'approbation des comptes audités par le Parlement.
- 5.1.9 Le genre fait référence aux comportements et aux attentes socialement acquis qui sont associés aux femmes et aux hommes. Par conséquent, le genre est une catégorie sociale qui se concentre consciemment sur les rôles et les responsabilités des femmes, des hommes et des jeunes, ainsi que sur la manière dont ils sont liés les uns aux autres. Ainsi, lorsque les budgets sont formulés pour être approuvés par le Parlement, les gouvernements doivent prendre en considération les relations sociales

entre les femmes, les hommes et les jeunes, et la manière dont ils interagissent les uns avec les autres.

- 5.1.10 Un budget était un plan annuel de ce que les gouvernements prévoyaient de recevoir en revenus et de ce qu'ils prévoyaient de dépenser sur une période donnée. Le budget reflète les choix que les gouvernements ont dû faire et les outils à utiliser pour atteindre les objectifs économiques et de développement. La budgétisation sensible au genre est donc un moyen de comprendre comment les ressources publiques sont utilisées et comment elles bénéficient aux catégories de femmes et d'hommes, aux filles et aux garçons et aux autres groupes marginalisés.
- 5.1.11 La budgétisation sensible au genre consiste à intégrer une perspective de genre claire dans le contexte global du processus budgétaire par le biais de processus spéciaux et d'outils analytiques (cadre conceptuel du budget sensible au genre) en vue de promouvoir des politiques sensibles au genre (OCDE, 2016) et de contribuer à atteindre l'égalité de genre et des allocations budgétaires plus efficaces.
- 5.1.12 Un budget sensible au genre garantit que les objectifs généraux de développement ne vont pas à l'encontre de l'équité sociale et économique et ne contribuent pas à renforcer les disparités de développement entre les régions, les femmes et les hommes, les groupes ethniques, entre autres. L'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire visait donc à rendre visible l'impact des budgets sur l'égalité des sexes et à transformer ces derniers en un instrument permettant d'accroître l'égalité des genres.
- 5.1.13 Le financement de la budgétisation sensible au genre au sein du système de gestion des finances publiques comprenait l'analyse de la situation, en examinant les besoins ou les problèmes des femmes et des hommes ; l'analyse des politiques, en évaluant si les besoins des femmes et des hommes et les mesures à prendre pour y répondre étaient reflétés dans les documents de politique ; l'analyse du budget, en comprenant si les politiques du gouvernement étaient traduites en engagements par des dépenses ; et le suivi du budget, en sachant si ce qui était prévu dans le budget avait été mis en œuvre.
- 5.1.14 L'intégration de la budgétisation sensible au genre consiste en des idées dominantes ou communément admises et des orientations de développement qui influencent les décisions ou les actions. Les normes et codes moraux non écrits trouvent leur expression dans les relations et les rôles inégaux entre les genres, présents dans toutes les sociétés. Si, par conséquent, l'aspect du genre n'était pas pris en compte dans les

décisions ou les mesures prises pour analyser les relations, celles-ci seraient influencées par une perspective patriarcale.

- 5.1.15 Les États membres devraient disposer d'une norme permettant de garantir la prise en compte de la dimension de genre. L'étude menée en Zambie par le Conseil de coordination des organisations non gouvernementales pour l'égalité des genres (NGOCC) a révélé que sur cinquante-six centres de santé, seuls dix disposaient de coins adaptés aux jeunes. Comment alors répondre aux défis et aux aspirations des jeunes et des adolescents au sein du système de santé, notamment en matière de SDSR ?
- 5.1.16 Un budget qui ne répond pas aux besoins des pauvres, des personnes vulnérables et marginalisées a des coûts humains et économiques élevés, une productivité réduite, des capacités diminuées et, en fin de compte, des niveaux de bien-être réduits. Par contre, la discrimination systématique à l'égard des femmes et des filles empêcherait de nombreux pays d'atteindre les objectifs en matière de pauvreté et d'égalité des sexes fixés dans les ODD 1, 5, 10 et 16.
- 5.1.17 Les finances publiques restent la source de financement la plus importante pour l'égalité des genres et le Parlement doit donc s'engager activement dans les politiques macroéconomiques et les plans de développement nationaux dans une perspective de genre et mettre l'accent sur une croissance économique plus inclusive et la stabilité financière. Au-delà du financement de l'égalité des genres, la budgétisation sensible au genre implique également la conception et la mise en œuvre de politiques économiques qui donnent aux femmes, aux hommes et aux jeunes l'accès à un travail décent, à la sécurité alimentaire et à une protection sociale plus complète et intégrée afin de réaliser des changements transformateurs vers une économie équitable.
- 5.1.18 Il n'existe pas d'image ou de style unique de budgétisation sensible au genre. Les budgets doivent mentionner les bénéficiaires prévus par genre. En outre, ils doivent être participatifs et inclusifs, ainsi que favorables aux pauvres, avec un accent particulier sur la prestation de services. Par exemple, le ministère des finances ou le Parlement ne doivent pas élaborer un budget par eux-mêmes. Les budgets sensibles à la dimension de genre doivent permettre de débloquer l'accès à des services tels que la santé et l'eau, de répondre aux priorités des femmes et des hommes, de supprimer les obstacles à la participation des femmes et de prendre en compte le travail non rémunéré des femmes.
- 5.1.19 Les défis de l'adoption de la BSG comprennent les difficultés d'accès à l'information des départements gouvernementaux et des agences de

dépenses, y compris l'absence de données ventilées par genre ; les compétences inadéquates au sein des départements de planification du gouvernement pour concevoir des interventions spécifiques au genre ; la lenteur de la mise en œuvre des politiques et des réformes proposées visant à assurer le respect des plans de dépenses et à minimiser les pertes financières. Parmi les autres défis à relever, citons l'implication limitée des communautés dans la planification et l'exécution du budget, le fait que les budgets sont souvent considérés comme des exercices techniques alors qu'ils font partie d'un tableau politique et social plus large, et l'effet révélateur de la COVID 19 sur les femmes et les filles, du fait qu'elles sont entrées dans la crise en position de vulnérabilité.

- 5.1.20 Il était nécessaire de renforcer les capacités et les mandats des cadres institutionnels en matière d'intégration de la dimension de genre, notamment en chiffrant et en finançant de manière adéquate les politiques, programmes, stratégies et plans nationaux pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Il faut également que les États membres formulent des codes budgétaires et des déclarations budgétaires annuelles tenant compte de l'égalité des sexes afin de montrer leur engagement politique en faveur de l'égalité des genres, et qu'ils encouragent l'adoption de lois sur l'accès à l'information dans la région de la SADC afin de faciliter la recherche et de permettre la production de données et le flux d'informations tout au long du processus budgétaire.
- 5.1.21 La budgétisation sensible au genre est un aspect essentiel de la gestion des finances publiques, car elle permet de s'assurer que les dépenses profitent à ceux qui en ont le plus besoin et facilite l'amélioration des compétences nécessaires pour examiner les processus d'élaboration des politiques afin de garantir la satisfaction des besoins des pauvres. Le Comité a été informé que la budgétisation sensible au genre pouvait être utilisée pour rendre compte des progrès accomplis par le gouvernement dans la réalisation de ses engagements en matière de démocratie, de développement économique équitable et de droits et d'égalité des femmes, et pour renforcer les initiatives de suivi par les citoyens, favorisant ainsi la responsabilité, la transparence et la participation à la prise de décision.
- 5.1.22 La budgétisation sensible au genre a fourni des informations et des alternatives politiques viables pour lutter contre la discrimination, les inefficacités et les ajustements politiques éclairés afin de parvenir au développement humain ; elle a permis de s'assurer que la prestation de services publics était en phase avec les déclarations politiques connexes afin de passer de la théorie à la pratique ; elle a renforcé la sensibilisation au genre, la désagrégation et l'analyse des politiques et des budgets aux stades de l'évaluation, de l'appréciation, de la mise en œuvre et de

l'évaluation ; et elle offre aux gouvernements un espace pour travailler avec de nombreuses autres parties prenantes.

- 5.2 Présentation des problèmes affectant les jeunes dans la région de la SADC et des mécanismes permettant aux parlementaires de s'engager directement avec les jeunes.
 - 5.2.1 La démocratie et les processus démocratiques tels que la prise de décision au sein des parlements étaient de plus en plus menacés par les insurrections et les coups d'État militaires. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine et ses conséquences, qui se font sentir à l'échelle mondiale, en est un bon exemple.
 - 5.2.2 L'Afrique australe est restée pour l'essentiel à l'abri du fléau qu'est l'insurrection terroriste, qui sévit depuis des décennies au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Cependant, il serait négligent de mettre de côté l'évolution de la situation dans la région de Cabo Delgado, au nord du Mozambique, qui a fait plus de 1 500 morts vers la fin de 2020 et déplacé des millions de personnes.
 - 5.2.3 Des recherches menées par l'Institut d'études de sécurité ont montré que l'extrémisme violent était devenu une menace majeure pour la paix et la sécurité dans la région, les jeunes jouant à la fois le rôle de victimes et d'auteurs de l'insurrection au Mozambique. La vulnérabilité des jeunes les expose à des maux sociaux tels que la drogue, la toxicomanie, le crime organisé et la violence à caractère politique.
 - 5.2.4 Le Mozambique n'est malheureusement pas le seul pays de la région à être affecté par ce défi. L'effort visant à atténuer le risque d'extrémisme violent dépendait de la capacité des responsables politiques et des décideurs à tirer parti de la démographie des jeunes dans la résolution des conflits et la consolidation de la paix. Dans la perspective de la participation des jeunes, les données démographiques ont été citées à travers le continent, ainsi que dans la région de la SADC, où environ 200 millions de personnes sont considérées comme ayant moins de 35 ans. Dans des pays comme le Niger, 50 % de la population est âgée de moins de quinze ans, alors que l'Afrique, dans son ensemble, est le continent dont la population est la plus jeune. Le Comité a été informé que l'âge seul ne devrait pas servir de prémisse à la participation des jeunes aux processus politiques et à la prise de décision.
 - 5.2.5 Les jeunes devraient être concis sur la manière dont ils devraient être inclus, car les jeunes sont innovants. Les interventions face à la pandémie de COVID 19 ont mis en évidence la croissance de l'esprit d'entreprise pour amortir les impacts économiques de la pandémie. Cela

pourrait également être dit à propos du lien entre la technologie et la sécurité, dont les jeunes ont été les pionniers.

- 5.2.6 Les jeunes sont résistants, et la jeunesse africaine a toujours fait partie, officiellement et officieusement, de l'avant-garde du continent pour la démocratie. Les efforts doivent viser à canaliser la participation des jeunes dans les espaces invités formels et informels, ajoutant que les jeunes ont une expérience vécue, et que leurs circonstances et leurs histoires ont de la valeur.
- 5.2.7 Le plus grand désir des jeunes était que la prochaine fois qu'un cas pour les jeunes soit fait, il devrait être fait à la lumière de la valeur ajoutée que les jeunes peuvent apporter comme le prouvent d'innombrables événements à travers le continent.
- 5.2.8 La pauvreté est très répandue dans la région de la SADC. Plus de 45 % de la population totale de 360 millions d'habitants (SADC, 2018) vivaient dans la pauvreté absolue (USD 1,9/jour). Avec l'augmentation de la population, on estime que le nombre de personnes en situation de pauvreté absolue passera de 88 millions à 130 millions d'ici 2040 (Porter, 2017).
- 5.2.9 Le chômage est la principale cause de l'aggravation de la pauvreté chez les jeunes de la région. Dans le rapport de la Fondation Mo Ibrahim de 2017 intitulé "L'Afrique à un point charnière", six pays de la SADC parmi les douze premiers ont été cités comme ayant le taux de chômage des jeunes le plus élevé, à savoir ; Eswatini (54,8 %), Afrique du Sud (57,4 %), Namibie (45,4 %), Mozambique (42,7 %), Lesotho (38,5 %) et Maurice (23,3 %).
- 5.2.10 Pendant la pandémie de COVID 19, la croissance intérieure brute (PIB) de la région a diminué de 4,5 %. Les pays les plus affectés sont le Zimbabwe (-7,4 %), Maurice (-6,8 %), l'Afrique du Sud (-5,8 %), le Botswana (-5,4 %) et le Lesotho (-5,2 %). La région devait s'attendre à une baisse de 6,3 % de son PIB par habitant pour la seule année 2020.
- 5.2.11 Selon le rapport de la SADC sur l'impact de COVID 19 sur l'économie de la SADC, les États membres ont pris des mesures de politique fiscale, notamment des congés maladie et familiaux payés financés par le gouvernement, des transferts, des allocations de chômage, des subventions salariales et des reports de paiement des impôts. Malgré leurs effets temporaires d'atténuation, les mesures ont augmenté les dépenses publiques, la pression sur le fisc et l'accroissement du niveau de la dette, aggravés par la baisse des revenus.

- 5.2.12 Suite à la COVID 19, l'enseignement à domicile sans installations et soutien adéquats a exacerbé la mauvaise qualité de l'éducation. Les jeunes filles devaient assumer les responsabilités des tâches ménagères. Selon l'UNECA (2020), des millions d'enfants et de jeunes ont manqué l'apprentissage pendant une période prolongée, dans certains cas pendant un an.
- 5.2.13 Une fraction des jeunes a terminé ses études secondaires. Une partie d'entre eux ont rejoint des universités et des établissements d'enseignement supérieur, mais tous n'ont pas obtenu de diplôme. Un grand nombre d'entre eux ont quitté l'école, sans compter les jeunes non comptabilisés qui n'ont pas du tout intégré l'école secondaire. Ceux qui sont diplômés d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur ont eu des difficultés à trouver un emploi. La question du mauvais alignement de l'éducation sur la demande du marché du travail a été avancée comme explication.
- 5.2.14 La majorité des jeunes ont eu des difficultés à élire ou à être élus dans les processus électoraux en raison d'obstacles sociaux, économiques et institutionnels. Premièrement, il y a l'attitude négative de la société envers les jeunes. Deuxièmement, l'inégalité des revenus a limité la participation. Troisièmement, les employés des institutions publiques manquaient souvent de volonté ou de connaissances pour impliquer efficacement les jeunes dans les processus. En outre, la plupart des jeunes n'avaient pas une image positive de la politique et des politiciens.
- 5.2.15 Beaucoup de jeunes ont été nommés à des postes ministériels. Par exemple, Emma Theoflus, 23 ans, a été nommée vice-ministre namibienne des TIC en 2018. Kirsty Coventry, 35 ans, a été nommée ministre des Sports au Zimbabwe en 2018. Bogolo Kenewendo, 31 ans, a été nommée ministre des Investissements, du commerce et de l'industrie du Botswana.
- 5.2.16 L'engagement des jeunes dans les processus d'élaboration des politiques était un processus orienté vers l'action, impliquant les jeunes dans les institutions, les initiatives et les décisions, et leur permettant de contrôler les ressources qui affectent leur vie (Banque mondiale, 1994). L'engagement des jeunes comprend les efforts déployés par les jeunes pour s'organiser autour des questions de leur choix. La participation des jeunes a favorisé les aptitudes et compétences non cognitives transférables. La participation civique a favorisé le développement personnel des jeunes et leur a apporté des connaissances de fond et des compétences pratiques (Checkoway, 2011).

- 5.2.17 Lorsque les jeunes sentent que leurs opinions et leurs besoins sont pris en compte et respectés, ils développent un sentiment positif de conscience de soi et d'identité, ce qui augmente la résilience et le bien-être (UNESCO, 2012). Les jeunes ont appris, grâce à leur participation, à traiter les informations et à développer leurs capacités de prise de décision. Un tel environnement a permis aux jeunes de mieux comprendre le fonctionnement des organes gouvernementaux et d'accroître la transparence et la responsabilité publiques.
- 5.2.18 La représentation des jeunes au Parlement - Il est nécessaire de créer des espaces conviviaux pour les jeunes afin qu'ils puissent interagir avec les décideurs politiques et les législateurs.
- 5.2.19 Il est nécessaire de renforcer la législation d'habilitation par la domestication d'initiatives régionales telles que le protocole jeunesse de la SADC dans les États membres de la SADC.
- 5.2.20 Il est nécessaire de créer une culture de leadership intergénérationnel chez les jeunes et de souligner qu'il ne s'agit pas d'opposer les jeunes aux aînés, mais que les jeunes travaillent avec les aînés.
- 5.2.21 Les programmes de stage et de mentorat - Le Parlement des jeunes de la SADC, qui compte quatre-vingts jeunes parlementaires, avait grand besoin du mentorat de parlementaires chevronnés.
- 5.2.22 Parmi les insécurités et les vulnérabilités, citons la violence basée sur le genre et la violence sexuelle, la toxicomanie, la criminalité, y compris la criminalité organisée ; la manipulation politique, la radicalisation et la violence collective ; l'exposition à de graves problèmes de santé, la malnutrition, le VIH/sida, les IST, les blessures qui changent la vie, entre autres ; la traite des êtres humains, l'exploitation et les traitements inhumains.
- 5.2.23 Parmi les mesures qui pourraient être prises, citons la réalisation d'une étude sur les politiques et programmes régionaux et nationaux existants afin d'identifier les points forts et les lacunes ; le plaidoyer en faveur d'un protocole jeunesse de la SADC pour faciliter l'alignement, la mise en œuvre, la coordination et le suivi des politiques ; le renforcement du rôle de supervision des parlements sur la mise en œuvre des politiques d'autonomisation des jeunes - outils législatifs ou lignes directrices de référence ; établir des plateformes formelles pour l'engagement avec les organisations de jeunesse sur une base régulière - audits parlementaires réguliers sur la jeunesse ; assurer la dépolitisation des agences nationales de jeunesse et l'accès équitable aux fonds nationaux

de développement de la jeunesse ; et développer un programme régional de stage et de mentorat pour les jeunes dans les parlements nationaux.

- 5.2.24 La synthèse et la collecte de données étaient essentielles pour pouvoir améliorer la réactivité face aux problèmes qui touchent les jeunes. C'est parce qu'il y avait différentes couches de jeunes. La capacité du Parlement à répondre aux questions relatives à la jeunesse et à la participation des jeunes ne pourra jamais être une "solution unique", car les jeunes sont confrontés à de nombreux défis croisés.
- 5.2.25 Les jeunes étaient confrontés à de nombreuses différences régionales en matière d'infrastructures, d'agriculture et d'économie. Par conséquent, les parlements, dans leur réactivité, devaient prendre en compte ces différences, car ce qui peut fonctionner pour un jeune en Namibie urbaine peut ne pas fonctionner pour un jeune en Namibie périurbaine ou rurale. Par conséquent, les parlements doivent cesser de répondre aux problèmes des jeunes de manière générique et prêter une attention particulière aux différences et aux complexités intersectionnelles qui affectent les jeunes, car ils ne sont pas homogènes.
- 5.2.26 Il était très important que les jeunes soient présents dans la salle lorsque les questions qui les concernent étaient abordées. En outre, les quelques jeunes parlementaires présents dans la salle doivent recevoir une formation adéquate, faute de quoi les opportunités leur seront retirées. Il ne s'agissait tout simplement pas d'être jeune dans les espaces, mais d'être jeune et d'apporter la valeur et le poids des jeunes représentés.
- 5.2.27 Être attentif aux problèmes qui affectent les jeunes est devenu non seulement un impératif moral mais aussi un impératif politique et social. Toutes les lois adoptées par les parlements, qu'elles soient bonnes ou mauvaises, ont affecté les jeunes de manière disproportionnée. Par exemple, au début de COVID 19, les industries les plus durement touchées étaient le tourisme, les arts, la culture et les sports, des industries portées principalement par les jeunes. Par conséquent, la réactivité du Parlement devrait également favoriser les jeunes, car en période de crise, ils sont les plus touchés de manière disproportionnée, simplement en raison des données démographiques disponibles.
- 5.2.28 Une politique en quatre points sur la lutte contre le chômage des jeunes, qui était le thème dans toute l'Afrique, a été partagée, à savoir : l'utilisation de la législation pour créer des incitations fiscales pour l'entrepreneuriat des jeunes ; les incitations fiscales pour l'emploi des jeunes dans le climat post-COVID 19 ; l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) ; et l'optimisation du secteur de l'agriculture et de la production alimentaire.

5.2.29 Avec le soutien structurel nécessaire des gouvernements, il a été possible d'augmenter la production afin de créer des industries agricoles durables à forte intensité de main-d'œuvre. Les membres du Parlement pourraient prendre ces mesures délibérées pour créer une politique de lutte contre le chômage des jeunes qui, en fin de compte, répondrait à la question du renforcement de la participation des jeunes aux processus de gouvernance.

6.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans le contexte des présentations reçues, le Comité permanent sur l'égalité des sexes, la promotion de la femme et le développement de la jeunesse fait les observations suivantes :

1. **RECONNAISSANT** que la gestion des finances publiques est un aspect essentiel de la croissance économique et de ses facteurs d'impulsion ;
2. **RECONNAISSANT** en outre que la budgétisation sensible au genre est un aspect essentiel de la gestion des finances publiques ;
3. **RECONNAISSANT** que lorsqu'il y a des réductions budgétaires, ce sont les secteurs sociaux tels que la santé, l'éducation, la protection sociale et l'agriculture, entre autres, qui souffrent le plus ;
4. **NOTANT** que la budgétisation sensible au genre est complémentaire de l'autonomisation des femmes.
5. **OBSERVANT** qu'il ne peut y avoir de meilleure intervention que la budgétisation sensible au genre pour renforcer l'autonomisation des femmes.
6. **ACCEPTANT** que la budgétisation sensible au genre consiste à cibler une perspective de genre claire dans le contexte général du processus budgétaire et à mettre sur la table des dépenses dans des domaines prioritaires ;
7. **SACHANT** que la budgétisation sensible au genre garantit que les objectifs généraux de développement ne vont pas à l'encontre de l'équité sociale et économique et ne contribuent pas à renforcer les disparités de développement entre les hommes, les femmes et les personnes marginalisées ;
8. **SACHANT** en outre que le financement de la budgétisation sensible au genre dans le cadre de la gestion des finances publiques implique d'examiner les besoins et les problèmes des hommes et des femmes, et de vérifier si ces besoins ont été pris en compte dans les documents politiques ;
9. **RECONNAISSANT** que l'accès à l'information est un droit humain fondamental ;
10. **RECONNAISSANT** que le chômage est le principal facteur contribuant à l'aggravation des niveaux de pauvreté chez les jeunes ;

11. **NOTANT** qu'il est nécessaire de créer des espaces conviviaux pour les jeunes afin de faciliter l'interaction entre les jeunes et les responsables politiques et législatifs ;
12. **RECONNAISSANT** que la majorité des jeunes ont des difficultés à élire ou à être élus dans les processus électoraux en raison d'obstacles sociaux, économiques et institutionnels ;
13. **CONSCIENT** que l'engagement des jeunes dans les processus d'élaboration des politiques est un processus orienté vers l'action, qui implique les jeunes dans les institutions, les initiatives et les décisions et leur permet de contrôler les ressources qui affectent leur vie ;
14. **SOUTENANT** qu'il est nécessaire de renforcer la législation habilitante telle que le protocole jeunesse de la SADC pour les jeunes des États membres ;
15. **ACCEPTANT** qu'il est nécessaire de construire une culture de leadership intergénérationnel ;
16. **REALISANT** que les jeunes sont confrontés à de nombreuses différences régionales en matière d'infrastructures, d'agriculture et d'économie ;
17. **SACHANT AVEC REGRET** que le commerce intra-africain ne représente qu'environ 16 ou 17 %. Ce qui veut dire que le continent échange davantage avec les pays extérieurs qu'il ne le fait à l'intérieur, au détriment de l'emploi des jeunes ;
18. **RECONNAISSANT** qu'être attentif aux problèmes qui touchent les jeunes n'est pas seulement un impératif moral mais aussi politique et social ;

Le Comité recommande donc à la 51^e Assemblée plénière de :

1. **ENCOURAGER VIVEMENT** les parlements nationaux de la SADC à s'informer de l'encours moyen de la dette et des remboursements de la dette dans leurs États respectifs, car cela est essentiel pour comprendre les implications de la dette nationale sur le secteur social, qui devrait être réservé pour protéger la vie des gens.
2. **EXHORTER** les États membres de la SADC à veiller à ce que le personnel des départements de planification du gouvernement soit en mesure de concevoir des interventions sexospécifiques dans les budgets nationaux, telles que la valeur économique et sociale du travail de soin non rémunéré des femmes.
3. **FAIRE APPEL** aux États membres de la SADC pour qu'ils renforcent la participation et/ou l'implication des communautés dans la planification et l'exécution du budget, car les habitants des communautés font partie du tableau politique et social plus large.
4. **EXHORTER** les États membres à formuler des codes budgétaires et des déclarations budgétaires annuelles tenant compte de la

dimension de genre afin de montrer leur engagement politique en faveur de l'égalité des sexes.

5. **EXHORTER** en outre les États membres à renforcer les lois sur l'accès à l'information, car les difficultés d'accès à l'information des ministères et des organismes dépensiers, y compris l'absence de données ventilées par genre, constituent un énorme défi pour le développement et la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre. Promulguer des lois sur l'accès à l'information encouragera la recherche et permettra la génération de données et le flux d'informations tout au long du processus de budgétisation.
6. **ENCOURAGER** les États membres de la SADC à mettre en place des mécanismes pour assurer la représentation des jeunes au Parlement.
7. **SUPLIER** les parlements nationaux à adopter des lois d'habilitation pour les jeunes. Le point de départ serait la domestication du protocole jeunesse de la SADC. Des mesures peuvent être prises pour entreprendre une étude d'évaluation afin d'identifier les points forts et les lacunes des politiques et programmes régionaux et nationaux existants, pour plaider en faveur de la domestication du protocole jeunesse de la SADC afin de faciliter l'alignement, la mise en œuvre, la coordination et le suivi des politiques et pour renforcer le rôle de supervision des parlements sur la mise en œuvre des politiques d'autonomisation des jeunes.
8. **IMPLORER** les États membres à construire une culture de leadership intergénérationnel, qui se définit par une conscience générationnelle des leaders de différentes générations. Il est nécessaire que les dirigeants de toutes les générations s'engagent de manière proactive et significative dans le respect mutuel.
9. **EXHORTER** les États membres de la SADC à mettre en place des programmes et des initiatives de stages et de mentorat grâce auxquels les connaissances et les compétences peuvent être transférées des personnes les plus expérimentées et les plus respectées, telles que les députés, aux jeunes afin qu'ils puissent apprendre et se développer, car cela accélérera considérablement leur croissance personnelle et professionnelle.
10. **EXHORTER** les parlements nationaux des SDAC à élaborer une législation qui donne des directives aux départements gouvernementaux, aux agences, aux ministères ainsi qu'au secteur privé pour mettre en œuvre des politiques qui ciblent les jeunes. Les législateurs devraient veiller à créer un environnement qui oblige les institutions à faire en sorte que les jeunes participent à des entreprises, par exemple, pour améliorer leur vie. **EXHORTER** en outre les parlements nationaux de la SADC à inciter le secteur privé à employer davantage de jeunes par le biais d'incitations fiscales.
11. **FAIRE APPEL** aux États membres pour qu'ils veillent à ce que leurs systèmes éducatifs répondent aux problèmes qui touchent les

jeunes en encourageant l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP). Les idées fausses et/ou la stigmatisation de l'enseignement EFTP devraient être abordées et corrigées.

12. **EXHORTER** les États membres à veiller à ce que les lois commerciales de leur pays encouragent la production locale. Le Parlement devrait examiner comment faire pencher la balance pour que 15 % du commerce se fasse avec le monde extérieur et que les 80 % restants se fassent à l'intérieur de l'Afrique. Les parlements doivent mener des interventions ciblées dans la politique législative en faveur du secteur agricole afin de garantir que l'Afrique utilise ses ressources naturelles pour stimuler la production.
13. **RECOMMANDER** aux États membres de la SADC de fournir le soutien structurel nécessaire pour augmenter la production afin de créer des industries agricoles durables à forte intensité de main-d'œuvre pour l'emploi des jeunes. Les membres du Parlement devraient prendre des mesures délibérées afin de plaider en faveur d'une politique appropriée pour lutter contre le chômage des jeunes, ce qui, en fin de compte, permettra d'aborder la question du renforcement de la participation des jeunes aux processus de gouvernance et à d'autres sphères.

6.0 ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT

Compte tenu du fait que le mandat du président et du vice-président arrivait à son terme au cours de cette session, le Comité a élu de nouveaux membres du bureau pour la période 2022 à 2024, comme suit :

- (i) Présidente - Hon Shally Josepha Raymond, parlementaire (Tanzanie)
- (ii) Vice-présidente - Hon Paula Kooper, parlementaire (Namibie)

Le comité a rendu hommage au président et au vice-président sortants pour avoir dirigé le comité avec succès pendant leur mandat et a promis de continuer à soutenir les nouveaux dirigeants.

7.0 CONCLUSION

En conclusion, le Comité réaffirme que la budgétisation sensible au genre, associée à la législation et à d'autres mesures politiques pratiques, peut permettre de lutter contre les préjugés et les inégalités entre les genres. Il s'agit donc d'une étape non seulement vers la responsabilisation des droits des hommes, des femmes et des personnes marginalisées dans la société, mais aussi vers une plus grande transparence publique qui se traduit par des gains dans toutes les sociétés. En outre, le Comité est d'avis que la participation active des

jeunes aux efforts de développement durable est essentielle pour parvenir à des sociétés durables, inclusives et stables.

Le Comité souhaite exprimer sa gratitude à la Secrétaire générale et au Secrétariat pour le soutien et les conseils qu'ils lui ont apportés. Le Comité est également redevable aux personnes ressources pour leurs présentations expertes sur le thème à l'étude.

Annexe I - Liste des fonctionnaires

Mme Boemo Sekgoma, Secrétaire générale
Mme Clare Musonda, Directrice - Gouvernance institutionnelle
Mme Yapoka Mungandi, directrice - Finances et services institutionnels
M. Sheuneni Kurasha, Manager de programme - DGHR
Mme Betty Zulu, secrétaire du comité - GEWAYD
Mme Edna Kanguya Zgambo, Secrétaire du Comité - TIFI
Mme Sharon Muteto Nyirongo, Secrétaire du Comité - FANR
M. Dennis Gondwe, secrétaire du comité - HSDSP
Mme Luziela Fernandes, Secrétaire du Comité - RWPC
Mme Thoko Gumedze, secrétaire du comité - RPMLOC
M. Ronald Windwaai, Webmaster
Mme Paulina Kanguatjivi, coordonnatrice des programmes
M. Wilfried Kongolo, stagiaire en TIC
Mme Agnes Lilungwe, Assistante personnelle de la Secrétaire générale

Annexe II - Observateurs

Mme Yande Kalengo, Action Aid, Zambie

Mme Chama Nshindano Mwandalesa, Oxfam, Zambie

M. Hachangu Hachangu, MEL Office, Zambie

Mme Angela Machonesa, Plan International, Zimbabwe

Mme Molline Marume, ONU Femmes, Afrique du Sud

M. Adolf Mavheneke, Zimbabwe, SAfAIDS, Zimbabwe

Mme Faith Shange, Organisation de la jeunesse de Groutville, Afrique du Sud

Mme Marie-Nella AZEMIA, Plateforme d'engagement des citoyens (CEP),
Seychelles

M. Johannes Chiminya, Action Aid, Mozambique

Mme Monica Kanjimana-Hayward, Conseil de coordination des organisations
non gouvernementales pour l'égalité des genres, Zambie

M. Banana Hatahata, Service national de radiodiffusion du Lesotho (LNBS),
Lesotho

Annexe III - personnes ressources

1. Mme Engwase Mwale, directrice exécutive sortante du Conseil de coordination des organisations non gouvernementales pour l'égalité des sexes (NGOCC), et directrice exécutive du programme d'approfondissement du secteur financier ;
2. M. Leonard Dikobe, consultant indépendant ;
3. Le jeune ambassadeur de paix de l'Union africaine (UA) pour l'Afrique australe ;
4. Dr. Adane Ghebremeskel, GIZ;
5. M. Mishek Gondo, représentant du SAYoF ;
6. Hon. Patience Masua, parlementaire - Namibie.